



UFR de MATHÉMATIQUES

PROCES VERBAL du CONSEIL de l'UFR de MATHÉMATIQUES du 31 mars 2005

Membres présents ou représentés :

Collège IATOS : Monique GAFFIER

Collège étudiants : Emmanuel GUEFIF, Vanessa PASTOREL

Collège B : Gilles CASSIER, Michel CRETIN, Jérôme GERMONI, Olivier MARGUIN, Fabienne OUDIN-DARDUN, Anne PERRUT

Soit 9 membres présents sur les 10 membres du conseil en exercice.

Le Directeur de l'UFR ouvre la séance à 17h00.

1^{er} point de l'ordre du jour : approbation du procès verbal de la réunion du conseil d'UFR du 20 janvier 2005.

Le procès verbal de la séance du 20 janvier 2005 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Bilan comptable 2004

Mme Chambe commente le document qui a été remis à chacun des membres du Conseil et qui détaille CR par CR, et le cas échéant, convention par convention, l'ensemble des recettes (recettes internes, titres émis, dotation de niveau 2, reports 2003) et des dépenses (factures mandatées, dépenses internes, prélèvements de 3% sur recettes dites « commerciales ») enregistrées au cours de l'exercice 2004.

Le solde global de l'UB 965 s'élève à 128 861,29 euros. La directrice administrative et le directeur de l'UFR informent les membres du Conseil que suite à leur entrevue avec le Président de l'Université le 1^{er} mars, celui-ci a accordé à l'UFR de Mathématiques le report intégral des reliquats 2004 sur le budget 2005, compte tenu qu'ils ont pu être justifiés par des opérations pluriannuelles. De plus, le Président a autorisé le report d'une partie du reliquat 2003 de l'Ecole Doctorale qui avait été gelé en 2004 (montant : 1589,23 euros), à condition qu'il soit imputé sur les crédits de la bibliothèque de Mathématiques. Marc Chamarie ajoute que cette décision lui paraît tout à fait convenable, car il lui semble normal que l'Ecole Doctorale apporte sa contribution au fonctionnement de la bibliothèque, les doctorants étant d'importants utilisateurs.

Monsieur Michel Cretin s'étonne du solde négatif de -10 439,98 euros sur le CR 0304 (crédits CAPES/AGREG). Mme Chambe explique que ce solde négatif est dû simplement au fait que les crédits IUFM 2003-2004 n'ont pas été notifiés en 2004, malgré les multiples relances faites auprès du Chargé de Mission responsable du calcul et de la répartition de ces crédits. Le titre de recettes correspondant, d'un montant de 12 690 euros, n'a été émis qu'en mars 2005. Cette situation sera régularisée lors de la saisie de la 1^{ère} DBM du budget 2005.

Mme Chambe fait remarquer que dans le solde de 58 488,43 euros du CR 0700 (bibliothèque), figurent 18 000 euros de crédits de vacances non utilisés à ce jour et 14 000 euros de crédits d'équipement. Les crédits d'équipement seront utilisés lors des travaux d'agrandissement de la bibliothèque. Il est prévu depuis l'an dernier d'utiliser les crédits de vacances pour embaucher un vacataire chargé de la migration du fonds documentaire vers la base de données du SCD. Marc Chamarie attend que Monsieur François Cavalier, directeur du SCD de l'université, prenne une décision. En guise de transition avec le point suivant de l'ordre du jour, Marc Chamarie rappelle que la structure budgétaire de l'UFR de Mathématiques a été grandement modifiée suite à la mise en œuvre de la réforme LMD et à la fusion des laboratoires.

3^{ème} point de l'ordre du jour : vote de la DBM 1 du budget 2005

Pour la présentation de la DBM n°1, Mme Chambe s'appuie sur les deux documents qui ont été remis aux membres du Conseil : l'un comporte une présentation par nature de recettes, l'autre une présentation par CR (avec un détail par convention le cas échéant). Pour plus de clarté, chacun des deux documents reprend les montants inscrits au budget initial (chiffres imprimés en noir) et fait figurer dans une colonne supplémentaire les montants relatifs à la DBM n°1 (chiffres imprimés en bleu)

Mme Chambe commente en détail le document de présentation par nature de recettes.

1^{ère} rubrique : les crédits recherche du quadriennal :

Mme Chambe rappelle que jusqu'à l'année dernière, l'UFR comportait trois équipes de recherche (2 laboratoires contractualisés : Maply et IGD et 1 équipe non contractualisée : LaPCS) et que le prélèvement BQR (10 % prélevés par l'université sur les crédits de fonctionnement et les crédits d'équipement) ne concernait que les crédits alloués aux équipes contractualisées. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la création officielle de l'UMR « Institut Camille Jordan » réunissant les 3 anciens laboratoires de l'UFR de Mathématiques + un laboratoire de l'ISTIL (ex-MCS), impose de régulariser sur la DBM N°1 les prélèvements de 10% relatifs aux 31 000 euros de crédits de fonctionnement de l'ex-LaPCS et aux 14 000 euros de crédits de fonctionnement de l'ex-MCS.

2^e rubrique : la dotation de niveau 2

Mme Chambe explique que la dotation de niveau 2 comporte deux grandes lignes de crédits : les crédits pédagogiques et les crédits de maintenance. Les crédits de maintenance « locataire » servent à financer les travaux de maintenance relatifs à l'entretien des locaux (petites fournitures électriques, plomberie, serrurerie, équipement et produits ménagers,...). Les crédits de maintenance recherche ont pour but de financer les équipements et consommables liés aux activités de recherche, mais comme la discipline « Mathématiques » n'engendre pas de dépenses particulières à ce niveau là, l'UFR de Mathématiques utilise cette enveloppe pour l'entretien du bâtiment et pour les frais de gestion administrative de la composante. Les montants inscrits au budget initial en maintenance recherche (3 070 euros) et en maintenance locataire (3 333 euros) restent inchangés.

Concernant les crédits pédagogiques, un complément de 16 440 euros va être inscrit à la 1^{ère} DBM, ce qui porte le montant total des crédits pédagogiques à 105 809 euros. Pour mémoire, l'enveloppe globale allouée en 2004 s'élevait à seulement 45 680 euros. Le montant a donc plus que doublé !

Marc Chamarie expose le mode de calcul des crédits pédagogiques proprement dits (sur critères CEVU). Ceux-ci prennent en compte les effectifs étudiants 2004-2005, le nombre d'heures de TP et le nombre de stages par formation. La répartition des effectifs en L1 et L2 entre Maths et Info a été établie au prorata des effectifs de L3.

Par contre, le calcul des retours sur droits d'inscription payés par les étudiants a été basé sur les effectifs 2003-2004.

Pour la répartition des 16 440 euros complémentaires proposée entre les différentes formations, Monsieur Chamarie informe les membres du Conseil que les responsables de formation ont été sollicités pour exprimer leurs besoins respectifs.

Les responsables de la Licence de Mathématiques, ainsi que le responsable du parcours de mathématiques approfondie (ex-magistère) n'ont pas souhaité de crédits supplémentaires.

Les demandes du responsable du MASTER MAIM et des quatre responsables de parcours (M1 et M2 Pro, M1 et M2 recherche) conduisent à prévoir un complément de 5 600 euros à rajouter au 10 000 euros inscrits au budget initial, dont 3 500 euros pour l'achat d'un serveur qui équipera la salle informatique située dans le sous-sol du bâtiment Jean Braconnier.

Marc Chamarie propose de rajouter 1 000 euros aux 508 euros attribués à la préparation à l'agrégation de Mathématiques et 1 276 euros pour le MASTER HPDS piloté par Monsieur Philippe Jaussaud, enseignant-chercheur du Lirdhist, laboratoire rattaché à l'UFR d'informatique. Pour cette dernière formation (ex DEA « construction des savoirs scientifiques »), le rattachement à l'UFR de Mathématiques plutôt qu'à une autre composante est dû au fait que le responsable en a été pendant plusieurs années un enseignant-chercheur de l'UFR de Mathématiques (Monsieur Claude Tisseron).

Pour la Licence MASS, un complément de 3 500 euros a été demandé par le responsable de cette formation pour couvrir les frais de fonctionnement.

Il reste 5 064 euros que Marc Chamarie propose d'imputer sur le compte de gestion de l'UFR (CR 0200), étant bien entendu qu'une partie des 57 371 euros de crédits pédagogiques désormais inscrits dans le pot commun UFR pourra être utilisée pour des achats d'équipements collectifs ou par des formations qui exprimeraient des besoins supplémentaires en cours d'année. Il est déjà prévu d'acheter deux vidéo-projecteurs.

Monsieur Germoni demande si ces crédits peuvent être utilisés en heures de vacances liées à l'enseignement. Monsieur Chamarie lui répond que c'est tout à fait possible, mais qu'il faut pouvoir estimer dès maintenant le volume nécessaire, car des rubriques comptables de dépenses particulières doivent être alimentées pour les rémunérations.

Monsieur Marguin demande s'il est possible de payer des licences de logiciels sur les crédits pédagogiques. Marc Chamarie lui répond affirmativement ; il signale aussi que le financement de la licence site MAPLE a finalement été assuré par la DEVU, par prélèvement à la source sur l'enveloppe globale des crédits pédagogiques.

3^e rubrique : crédits de l'école doctorale

Pas de changement par rapport aux crédits inscrits au budget initial (9 756 euros).

4^e rubrique : autres recettes nouvelles 2005

Les autres recettes provenant de sources diverses sont commentées en détail par Mme Chambe. Il y a des régularisations en négatif pour des crédits qui avaient été prévus en recettes nouvelles au budget initial (élaboré en novembre 2004) et qui ont finalement faits l'objet de titres de recettes émis fin 2004, et les montants correspondants se retrouvent donc dans les reports (c'est le cas des acomptes versés fin 2004 (2 fois 10 823 euros) pour les crédits IUF de F. Clarke et F. Wagner, de la subvention ministérielle de 2 000 euros ayant financé le colloque organisé par F. Quint, et un versement de 2 744 euros de l'UJF de Grenoble pour la Commission Inter-Irem Maths-Info de l'IREM). D'autres régularisation en négatif correspondent à des réévaluations à la baisse des recettes prévues ou à des annulations.

En ce qui concerne les recettes entièrement nouvelles, Marc Chamarie commente plus particulièrement les crédits BQR. La somme inscrite dans le tableau, d'un

montant de 80 000 euros, correspond à une estimation. En effet, pour l'instant, le Conseil scientifique a statué sur les dossiers retenus, mais n'a pas encore déterminé les montants qui seront alloués à chaque projet retenu. Les enveloppes ne nous seront communiquées que le 18 avril 2005. Mme Chambe propose de saisir la DBM sur Nabuco après cette date (saisie possible jusqu'au 22 avril 2005), afin de prendre en compte les montants réels. En attendant, une somme provisoire de 80 000 euros a été indiquée dans le tableau de préparation de la DBM, et elle correspond à 4 fois 10 000 euros concernant les dossiers « accueil des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés » (Attal, Iftimie, Benzoni, Kellendonk) et 40 000 euros relatif au dossier « soutien aux priorités scientifiques de l'UCBL » présenté par Vitaly Volpert.

5^e rubrique : reports 2004

Comme indiqué au 2^e point de l'ordre du jour, la totalité des reliquats 2004 de l'UFR de Mathématiques, soit une somme de 112 401,29 euros à inscrire en DBM qui se rajoutent aux 16 460 euros déjà prévus au budget initial, sera portée au budget 2005, avec une répartition par CR concerné.

6^e rubrique : reports 2003

Mme Chambe rappelle que les reliquats 2003 n'avaient pas été reportés en intégralité sur le budget 2004, et en particulier le solde de l'Ecole Doctorale (CR 0600). Ce dernier s'élevait au total à 3 178,46 euros. La moitié a été prélevée définitivement par l'Université, pour alimenter les réserves. L'autre moitié avait été gelée, et le Président a donné son accord pour une inscription au budget 2005, en suggérant d'imputer les 1 589,23 euros sur le CR 0700 (bibliothèque).

Au total, les crédits supplémentaires à inscrire à la 1^{ère} DBM N°1 du 2005 de l'UFR de Mathématiques s'élèvent à 211 849 euros. Le budget initial était de 533 739 euros ce qui donne un budget cumulé de 745 588 euros. Mme Chambe rappelle qu'il y aura certainement une diminution de ce montant suite à la régularisation qui sera faite sur les crédits BQR.

Le Directeur demande aux membres du Conseil s'ils ont d'autres remarques à faire sur cette proposition de 1^{ère} DBM du budget 2005 et en l'absence de remarque, il la soumet au vote : **adoption à l'unanimité des membres présents.**

4^{ème} point de l'ordre du jour : questions diverses

- Marc Chamarie rappelle les résultats des élections du collège A au Conseil d'UFR (scrutin du 29 mars 2005). La Commission de contrôle a déclaré élus : Attal, Fack, Kellendonk, Mikelic, Mironescu et Roger. Délai de recours jusqu'au 5 avril 2005.
- Le Directeur propose la date du prochain Conseil d'UFR : jeudi 28 avril 2005.
- Michel Cretin propose de réunir la Commission Formation le 14 avril 2005.

La séance est levée à 19h30.

Marc CHAMARIE, Myriam CHAMBE